

Convocation du conseil municipal

Le conseil municipal est convoqué en séance publique, le vendredi 30 janvier 2026, à 18h30, à la mairie, salle du conseil.

À Foncine le Haut, le 23 janvier 2026

Le Maire,
Geneviève MOREAU

Ordre du jour

Nomination du secrétaire de séance
Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2025
Retrait du droit de préemption pour la vente des parcelles du lotissement Le Grand Clos
Devis rideau salle des fêtes
Demande de subvention école de musique
Vestiaire du foot, honoraires architecte
Pistes forêts du Paradis, ONF
Droit de préférence Forêt
Bail cabinet médical
Maisons des Aînés : loyer
Les régies
Parcelle lotissement Bayard
Subvention ADMR
Lotissement au Rocheret
Devis salle multisports

Le Maire,
G. MOREAU

Réunion du conseil municipal du 30 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Geneviève MOREAU, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Quorum : 8

Étaient présents :

Mme Geneviève MOREAU, Maire ;

M. CHABOUD Jean-Louis, 1^{er} adjoint ;

Mme BOURGEOIS Brigitte, 2^{ème} adjoint ;

Mmes AUBIN Audrey, LECOULTRE Andrée, NERI-METRA Adriane, PEREZ Annick, POLLET-THIOLLIER Amandine, MM. BERTHET-TISSOT Frédéric, BLONDEAU Gérard ; BLONDEAU Gilbert ; VERMOT-DESROCHES Laurent conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

M. AUBERT Ludovic (pouvoir à Mme MOREAU Geneviève),

M. VUITTON Etienne (pouvoir à Mme BOURGEOIS Brigitte).

Absent non excusé :

M. BLONDEAU Thomas.

Ordre du jour

Nomination du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2025

Retrait du droit de préemption pour la vente des parcelles du lotissement Le Grand Clos

Devis rideau salle des fêtes

Tarifs nouveaux chalets

Demande de subvention école de musique

Vestiaire du foot, honoraires architecte

Pistes forêts du Paradis, ONF

Droit de préférence Forêt

Bail cabinet médical

Maisons des Aînés : loyer

Les régies

Parcelle lotissement Bayard

Subvention ADMR

Lotissement au Rocheret

Devis salle multisports

Divers

1. / Nomination du secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme Mme AUBIN Audrey pour remplir les fonctions de secrétaire.

2. / Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2025.

Le projet de procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2025 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du conseil.

M. BLONDEAU Gilbert :

- Demande qu'un bilan définitif plus précis pour le lotissement du Bayard, que les informations communiquées par Mme le Maire, soit établi, lors du prochain conseil.
- Fait part, suite à la réunion avec la Maison Pour Tous, de sa déception sur la gestion des HLM
- Demande que le montant de l'appel d'offre pour les trois nouveaux HLL soit indiqué.

Demandes de correction à apporter dans le PV du conseil du 16/12/2025 :

- Point 9 : Pistes forêt du Paradis : le coût estimatif est de 300 000€ et non 30 000€
- Point 10 : « ... la taxe de raccordement au réseau d'eau potable, sera et non « seront »
- Point 13.2 : retirer « par paiement en liquide » qui n'a pas été évoqué
- Point 13.5 : La proposition et la réponse fournies « ont été jugées » et non « sont été ».

Les conseillers présents au conseil municipal du 16/12/2025 adoptent le procès-verbal :

POUR : 5 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0.

3. / Retrait du droit de préemption pour la vente des parcelles du lotissement Le Grand Clos

Mme le maire fait part du courrier du notaire en charge de la vente d'un terrain à bâtir, composé de plusieurs parcelles, (Le Grand Clos) sur Foncine le Haut. Ces parcelles sont destinées à être aménagées en un lotissement. De ce fait, et conformément au code de l'urbanisme, le notaire demande à la commune d'exclure du champ d'application du droit de préemption urbain la vente des lots qui seront issus de ce lotissement.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

Que le propriétaire doit procéder au bornage du terrain.

L'ensemble des frais afférents à ce bornage sera à la charge du propriétaire.

D'exclure du champ d'application du droit de préemption urbain la vente des lots qui seront issus de ce lotissement.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4. / Devis rideau salle des fêtes

Mme PEREZ A. présente les deux devis demandés pour le rideau de fond de scène de la salle des fêtes.

- Devis 1 : système de rail Trumpf 95 avec installation et livraison. Montant : 13 758€
- Devis 2 : platine de suspension avec tubes manchonables et crochets, sans installation ni livraison. Montant : 1 745.73€

Le conseil souhaite qu'un devis pour la livraison et l'installation du devis 2 soit demandé avant de prendre une décision.

5. / Demande de subvention École de musique

Mme PEREZ A. informe que l'École de musique sollicite une subvention pour le fonctionnement et le développement de l'École de musique.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'accorder une subvention de 20 000€ à l'École de musique.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Départ de M. BLONDEAU Gilbert qui donne pouvoir à M. BLONDEAU Gérard.

6. / Tarifs des trois nouveaux chalets du Val de Saine

Mme BOURGEOIS Brigitte présente les tarifs, proposés par la commission, des trois futurs chalets du Val de Saine de 6 personnes (HLL).

- Vacances de Noël :	700€
- Hors vacances hiver janvier :	400€
- Vacances de février :	700€
- Fin des vacances de février aux vacances de printemps :	400€
- Vacances de printemps jusqu'à la première semaine de juillet incluse :	400€
- De la 2 ^e semaine de juillet à la 4 ^e semaine d'août :	650€
- De la 5 ^e semaine d'août aux vacances de Noël :	400€
- Kit linge (gant + drap de bain) :	3€
- Animal : par nuit et par animal :	5€
- Caution ménage :	80€
- Caution mobilière :	200€

Mme LECOULTRE Andrée souhaite qu'une vérification des normes de sécurité pour une labellisation soit effectuée pour l'escalier et la cuisine.

M. BLONDEAU Gérard fait part que ces chalets sont largement diffusés pour des parcs résidentiels et des campings. Les normes de sécurité font partie intégrante de l'offre.

A noter que ce ne sont pas des escaliers mais des échelles de meunier qui d'après la notice d'utilisation doivent être descendues en arrière comme sur une échelle. La mairie a demandé qu'une barrière soit installée au-dessus de l'échelle.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'appliquer les tarifs proposés par la commission pour les trois nouveaux chalets soit :

- Vacances de Noël :	700€
- Hors vacances hiver janvier :	400€
- Vacances de février :	700€
- Fin des vacances de février aux vacances de printemps :	400€
- Vacances de printemps jusqu'à la première semaine de juillet incluse :	400€
- De la 2 ^e semaine de juillet à la 4 ^e semaine d'août :	650€
- De la 5 ^e semaine d'août aux vacances de Noël :	400€
- Kit linge (gant + drap de bain) :	3€
- Animal : par nuit et par animal :	5€
- Caution ménage :	80€
- Caution mobilière :	200€

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7. / Vestiaires du foot – Forfait définitif rémunération du Maître d'œuvre et plan de financement prévisionnel

Mme le maire informe qu'il y a lieu de passer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre afin de rendre définitif le forfait provisoire de sa rémunération, sur la base du montant des travaux validé en phase APD (Avant Projet Définitif).

La modification du programme d'aménagement implique une plus-value. Le coût prévisionnel des travaux est de 349 300€ HT

Le forfait définitif de rémunération passe : 31 500€ HT à 48 225.03€ HT.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'approuver l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre et autorise le SIDEC à le passer et le signer avec le Maître d'œuvre.

Prend acte et valide le nouveau plan de financement prévisionnel dont le coût total des dépenses confondues s'élève à 466 425.03€ HT soit 559 710 .04€ TTC

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le pouvoir de M. BLONDEAU Gilbert (membre du SIDEC) n'est pas pris en compte dans ce vote.

8. / Pistes forêts du Paradis, ONF

M. CHABOUD JL., suite au conseil du 16/12/2025, apporte quelques précisions sur l'aménagement de desserte sur la forêt du Paradis :

• Montant des travaux : 254 752.30€ HT soit	305 702€76	TTC
• Assistance technique à la conduite du dossier :	1 100€00	
• Subvention :	165 000€00	
• Autofinancement communal :	89 163€31	

Soit dépenses totales prévisionnelles de la commune (hors TVA / FCTVA) : 90 263.31€

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De donner son accord pour lancer l'étude du projet : demande de subvention, marché public, et accepte les frais de montage et de suivi de dossier qui seront facturés uniquement si le projet arrive à terme.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 13 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0

M. CHABOUD JL. Informe que l'ONF a un projet de création de pistes avec la commune de Foncine le Bas. La commune de Foncine le Haut est concernée uniquement pour la route forestière 1 et la place de retournement 3.

Le montant de ces travaux, qui concerne la commune, est de 24 021€ avec un reste à charge après 65% de subvention de 8 407.35€ qui serait à financer à 50% par Foncine le Haut soit 4 204€.

M. CHABOUD JL demande au conseil de se positionner.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De donner son accord pour lancer l'étude du projet : demande de subvention, marché public, et accepte de payer la part des travaux qui concernent la commune, soit 4 204€, uniquement si le projet arrive à terme.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

M. CHABOUD JL fait part au conseil du bilan forêt 2025 :

• Recettes nettes des exploitations 2025 :	38 037€41
• Travaux 2025 :	9 827€85
	<hr/>
• Bilan net 2025 :	28 209€56

9. / Droit de préférence Forêt

Mme le maire fait part d'un courrier de notaire nous informant, dans le cadre de droit de préférence, de la vente de la parcelle A 53, au lieu-dit « Les Grangettes ».

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De renoncer au droit de préférence.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

10./ Bail cabinet médical

Mme le maire fait part de l'arrivée d'un nouveau médecin à Foncine le Haut à partir du 2 mars 2026. Elle propose d'établir un bail au prorata de la surface au m², et la gratuité du local pendant 6 mois, comme fait pour les autres locataires.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De louer le local au prorata de la surface au m², et de faire la gratuité du local pendant 6 mois.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

11./ Maison des Aînés

Mme BOURGEOIS Brigitte fait part de la clôture des comptes de l'Association Vivre à Foncine au 31/12/2025 et rappelle que vu le code des juridictions financières et les préconisations du Trésor Public, la gestion des locaux doit être assurée par la commune à partir du 01/01/2026.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

Que la gestion des locaux de la Maisons des Aînés sera assurée par la Commune

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

12./ Les régies (erreur d'écriture dans l'ordre du jour)

13./ Parcelle lotissement Bayard

Mme le maire fait part du courrier de Mme et M. ROUSSET qui souhaitent acquérir une partie de la parcelle B 113 sur laquelle ils ont construit un chemin d'accès à leur propriété.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De vendre uniquement la partie de la parcelle sur laquelle se situe le chemin pour un montant de 50€/m² et que les frais de bornage et notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

14./ Subvention ADMR

Mme le maire fait part de la demande de subvention de l'ADMR.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'accorder une subvention d'un euro/habitant à l'ADMR.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

15./ Le Rocheret

Mme le maire fait lecture du courrier reçu des habitants du quartier du Rocheret, suite aux coupures d'eau répétées.

M. CHABOUD JL explique que le remplissage des réservoirs est en réseau. L'origine du dysfonctionnement a été décelée et un premier devis a déjà été reçu.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

De demander deux autres devis et de prévoir la somme nécessaire pour ces travaux au budget eau 2026

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

16./ Toit de la salle multisports

Mme le maire informe qu'il est nécessaire de faire un appel d'offre pour la rénovation de la toiture de la salle multisports avec isolation.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

D'accepter que la commune ait recours à un appel d'offre pour la rénovation et l'isolation du toit de la salle multisports.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

17./ Divers

17.1 Mme le maire demande, suite au changement du site pour les inscriptions à la cantine – garderie, à quelle fréquence la commune souhaite effectuer les factures.

Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré

Décide,

Que la facturation de la cantine-garderie se fera tous les mois à partir de janvier 2026.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

17.2 Mme LECOULTRE Andrée fait part, suite à l'Assemblée Générale de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, que cette dernière sollicite une subvention pour leur fonctionnement.

Le conseil décide d'accorder une subvention à l'Amicale des Pompiers. La somme de cette subvention sera prise lors du prochain conseil.

Heure de fin de séance : 20H25.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Mme AUBIN Audrey

Mme Geneviève MOREAU